

**DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE**

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

**CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC**

**COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC**

**PISTES ET SENTIERS
JL**

ARRETE DU MAIRE

Objet : Fermeture de la falaise centrale du site des Gaillands

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Considérant la nécessité de réglementer la pratique de l'escalade sur le site des Gaillands (Falaise centrale) lors de la manifestation ICAR 2018,

ARRETE

**La falaise centrale d'escalade des Gaillands
le 19 octobre 2018**

Article 1 - La pratique de l'escalade sur la face principale du site des Gaillands (falaise centrale) est interdite durant la manifestation ICAR 2018 le 19 octobre 2018.

Article 2 - La mise en place de la signalisation sera assurée par le service Pistes et Sentiers de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le

03 OCT. 2018

**Le Maire
Eric Fournier**

